

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



Ecocert Canada confirme par la présente que :

9395-1788 QUÉBEC INC.

317, 2e Avenue Domaine Morin, St-Gabriel-de-Brandon, Quebec, J0K 2N0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) *



Pour les étapes de production / activités:

CULTURES PRODUITES SOUS DES STRUCTURES OU EN CONTENANTS, PRODUCTION DE GERMINATIONS, POUSSÉS ET DE MICRO-VERDURETTES, PRODUCTION VÉGÉTALE

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Date d'anniversaire : 12 janvier 2023

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente.

Date de la certification initiale : 1 juin 2021

Le dernier audit a eu lieu le 12 avril 2022



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Ail	Biologique	X	X	X
> Aneth	Biologique	X	X	X
> Asperges	Biologique	X	X	X
> Aubergines (de serre)	Biologique	X	X	X
> Aubergines	Biologique	X	X	X
> Basilic (de serre)	Biologique	X	X	X
> Basilic	Biologique	X	X	X
> Betteraves	Biologique	X	X	X
> Bleuets de corymbe	Biologique	X	X	X
> Bok choy	Biologique	X	X	X
> Brocolis	Biologique	X	X	X
> Camerisiers	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 2/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Carottes	Biologique	X	X	X
> Céleris	Biologique	X	X	X
> Cerfeuil	Biologique	X	X	X
> Cerises de terre	Biologique	X	X	X
> Choux kale	Biologique	X	X	X
> Ciboulette (de serre)	Biologique	X	X	X
> Citronnelle	Biologique	X	X	X
> Concombres (de serre)	Biologique	X	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X	X
> Cornichons	Biologique	X	X	X
> Courges (butternut, buttercup, poivrées, spaguettis)	Biologique	X	X	X
> Épinards (de serre)	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 3/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Estragon	Biologique	X	X	X
> Fenouil	Biologique	X	X	X
> Fleurs comestibles (camomille, capucine, bourrache, cataire, centaurée, hysope, ortie, tagetes, nigelle, œillet pensée, souci)	Biologique	X	X	X
> Fraises	Biologique	X	X	X
> Framboises	Biologique	X	X	X
> Haricots frais	Biologique	X	X	X
> Laitue	Biologique	X	X	X
> Marjolaine	Biologique	X	X	X
> Melons	Biologique	X	X	X
> Menthe	Biologique	X	X	X
> Micro-pousses (radis, tournesol)	Biologique	X	X	X
> Navets	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).

- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 4/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Oignons	Biologique	X	X	X
> Orge	Biologique	X	X	X
> Origan	Biologique	X	X	X
> Oseille	Biologique	X	X	X
> Persil (de serre)	Biologique	X	X	X
> Persil	Biologique	X	X	X
> Pimprenelle	Biologique	X	X	X
> Plant de Bok choy	Biologique	X	X	X
> Plant de brocoli	Biologique	X	X	X
> Plant de céleris	Biologique	X	X	X
> Plant de cerises de terre	Biologique	X	X	X
> Plant de Framboises	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).

- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Plant de laitue	Biologique	X	X	X
> Plant de melon	Biologique	X	X	X
> Plant de poireaux	Biologique	X	X	X
> Plant de pois	Biologique	X	X	X
> Plant de roquette	Biologique	X	X	X
> Plant de topinambours	Biologique	X	X	X
> Plant d'haricots	Biologique	X	X	X
> Plant d'oseille	Biologique	X	X	X
> Plantes aromatiques (camomile, melisse, menthe lavande, cerfeuil, citronnelle, estragon, fenouil, marjolaine, pimprenelle, raifort, sariette, stevia, orge))	Biologique	X	X	X
> Plantes aromatiques en pot (camomile, melisse, menthe lavande, cerfeuil, citronnelle, estragon, fenouil, marjolaine, pimprenelle, raifort, sariette, stevia, orge))	Biologique	X	X	X
> Plants d'aneth	Biologique	X	X	X
> Plants d'aubergine	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).

- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Plants de basilic	Biologique	X	X	X
> Plants de choux kale	Biologique	X	X	X
> Plants de ciboulette	Biologique	X	X	X
> Plants de concombre	Biologique	X	X	X
> Plants de coriandre	Biologique	X	X	X
> Plants de cornichon	Biologique	X	X	X
> Plants de courge (butternut, buttercup, poivrées, spaguettis)	Biologique	X	X	X
> Plants de fleurs comestibles (camomille, capucine, bourrache, cataire, centaurée, hysope, ortie, tagetes, nigelle, œillet, pensée, souci)	Biologique	X	X	X
> Plants de fraises	Biologique	X	X	X
> Plants de persil	Biologique	X	X	X
> Plants de poivron (jaune/rouge/mini)	Biologique	X	X	X
> Plants de romarin	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).

- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Plants de sauge	Biologique	X	X	X
> Plants de sureau	Biologique	X	X	X
> Plants de thym	Biologique	X	X	X
> Plants de tomate (rose, rouge)	Biologique	X	X	X
> Plants de tomate cerise	Biologique	X	X	X
> Plants d'épinards	Biologique	X	X	X
> Plants d'oignons	Biologique	X	X	X
> Plants d'origan	Biologique	X	X	X
> Poireaux	Biologique	X	X	X
> Pois frais	Biologique	X	X	X
> Poivrons (de serre)	Biologique	X	X	X
> Poivrons (jaune/rouge/mini)	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 8/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Radis	Biologique	X	X	X
> Raiforts	Biologique	X	X	X
> Romarin	Biologique	X	X	X
> Roquette	Biologique	X	X	X
> Sarriette	Biologique	X	X	X
> Sauge	Biologique	X	X	X
> Stevia	Biologique	X	X	X
> Sureau	Biologique	X	X	X
> Thym (de serre)	Biologique	X	X	X
> Thym	Biologique	X	X	X
> Tomates (de serre) (rose, rouge)	Biologique	X	X	X
> Tomates cerise (de serre)	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Enracinés**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Tomates	Biologique	X	X	X
> Tomatillos	Biologique	X	X	X
> Topinambours	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-220691-Z-258878-2022



9395-1788 QUÉBEC INC.

Régime Bio Canada (COR) *

Site(s) de production couvert(s) :

> 317, 2e Avenue Domaine Morin, St-Gabriel-de-Brandon, Quebec, J0K 2N0, CANADA

Certificat délivré le 20 mai 2022

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 11/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé